



DES NUMÉROS CHAQUE JOUR DANS La Tribune

Sports / C1

Un bel imprévu: les demi-finalistes de Wimbledon en double jouent à Rock Forest



L'haltérophile Karine Turcotte rentre de Pologne avec deux médailles

Chez nous / B1

Magog

Au diable la pluie: 7000 personnes à l'ouverture de la Traversée

Drummond

Attentat sur la 20: la victime a déjà perdu un associé assassiné

99 ans / A3



Narcisse Aubé, doyen de Saint-Denis-de-Brompton, savoure le temps qui passe

Météo / A2

(200e jour de l'année)

Ciel variable maximum 23

Soleil

Lever: 5h16 coucher: 20h30

Demain: ensoleillé maximum 24

Clin d'oeil

Souvent, la sagesse consiste moins à connaître ce que l'on fera à long terme qu'à savoir comment agir dans l'immédiat.

LOCATION AUTOS • CAMIONS • FOURGONNETTES • 4x4
PLACE BROUILLARD
2700, RUE KING OUEST 822-2100

TILDEN Inter-rent

Une vague d'ex-Yougoslaves vient trouver refuge en Estrie

Demain et vendredi, 42 nouveaux arrivants commenceront une nouvelle vie à Sherbrooke

Steve BERGERON Sherbrooke

Les employés et bénévoles du Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) s'apprêtent à vivre des journées bien remplies: demain et vendredi, 42 réfugiés, pour la plupart venus d'ex-Yougoslavie, descendront au terminus de Sherbrooke, pour commencer une nouvelle vie en sol estrien.

Ce n'est pas un débarquement, mais presque. «Ça représente le nombre moyen de réfugiés qu'on reçoit en un mois. On n'en avait pas vu arriver autant à la fois depuis octobre dernier», commente la directrice du SANC, Hélène Jacob.

Ce groupe portera à 188 le nombre de nouveaux réfugiés depuis le 1er avril dernier, et à environ 325 depuis le début de 1995. La majorité d'entre eux sont d'ex-Yougoslavie.

Des vacances à accueillir

Pour accueillir les réfugiés, le SANC a besoin de bénévoles. Et étonnamment, même si c'est la forte période des vacances, il n'a pas trop de difficulté à en dénicher. «On a reçu plusieurs téléphones de gens qui veulent consacrer leurs vacances à nous aider», souligne Hélène Jacob.



Michel Bury et Pierrette Rousseau, bénévoles à l'accueil



C'est le cas de Michel Bury et de Pierrette Rousseau, qui n'en sont pas à leur première expérience avec des ex-Yougoslaves. Leur besoin d'aider ces victimes de la guerre leur a déjà fait vivre des moments uniques.

«Ces gens m'apportent beaucoup. Juste à voir comment ils sont gentils et s'efforcent pour nous comprendre, toujours avec le sourire. C'est très valorisant. Et je n'ai pas de tentait, tout simplement», raconte Pierrette.

«Il faut se faire rassurant, poursuit Michel. Ces gens sortent à peine d'un drame. Parfois, on sent très bien la souffrance ou l'amertume. D'une certaine façon, il faut accepter de partager ces sentiments. En plus, les réfugiés sont pas mal bousculés au début.»

«Les quatre ou cinq premières journées sont très remplies», explique Nicole Robitaille, présidente du SANC. «Les réfugiés sont conduits au motel, doivent remplir des papiers, trouver leur logement, inscrire les enfants à l'école, faire le marché, déménager...» La folie furieuse, résume Pierrette. D'où l'importance de ce premier geste d'accueil, de ce

premier bonjour...

Michel et Pierrette, secondés par des interprètes, agissent donc à titre de guides et de chauffeurs pour une famille ou un groupe spécifique de réfugiés dont ils auront la charge.

«Le contact est facile, parce qu'on se rend compte qu'on est tous pareils. Il y a des préjugés qui tombent aussi. Ces gens sont polis, pa-

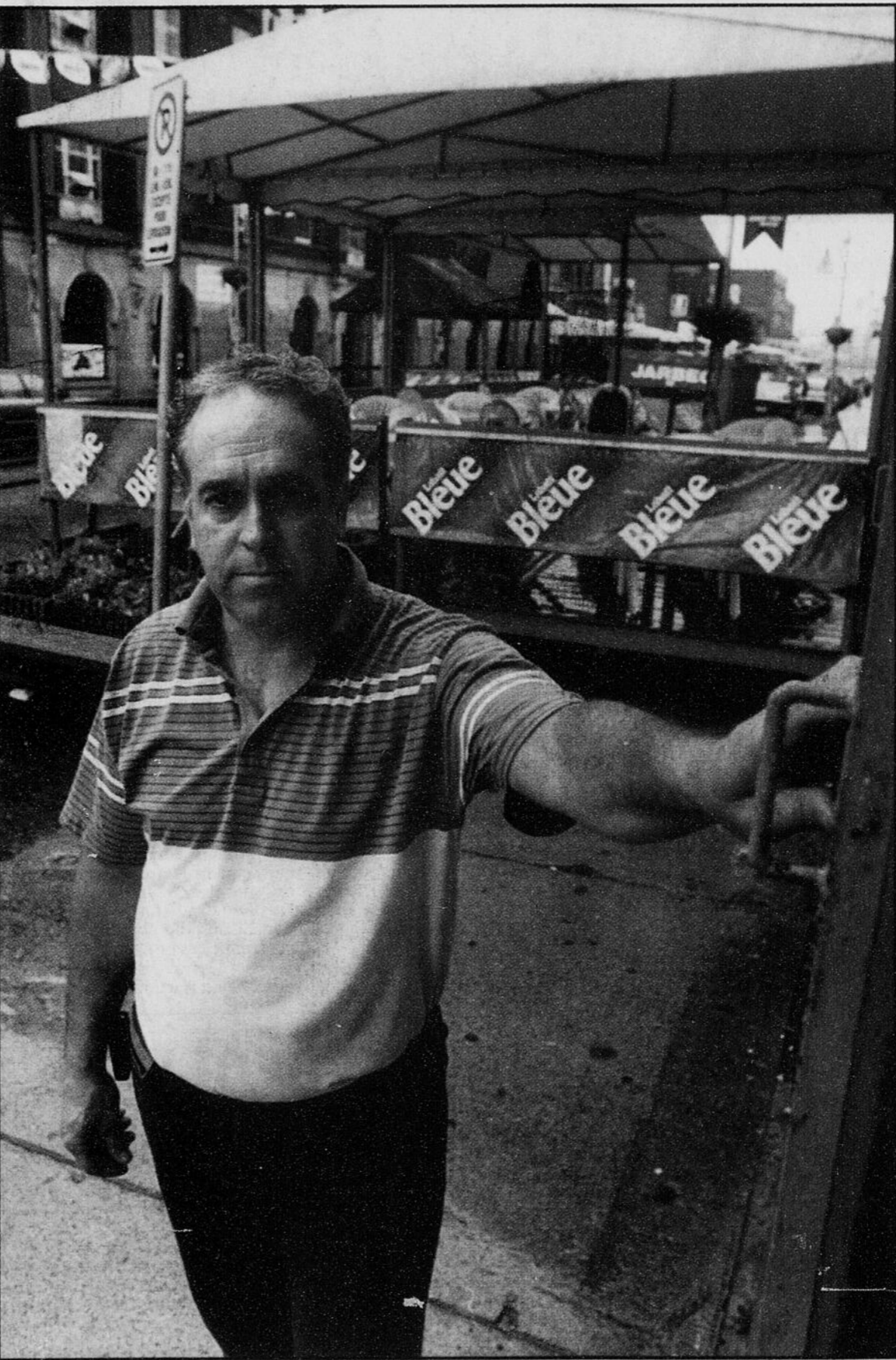
tients... De belles qualités de caractère.»

Et les vacances? «Il va me rester une semaine pour voyager. C'est bien assez», de dire Michel. «C'est éternant un peu, ajoute-t-il, à l'approche du moment attendu, mais il s'agit simplement de faire le premier pas.»

«J'ai hâte», conclut Pierrette.

En tout, une trentaine de bénévoles et d'interprètes seront au rendez-vous lors des deux prochains jours. «On est chanceux», concède Hélène Jacob. «Mais il y a encore de la place pour des bénévoles. Justement, il y a une séance d'information vendredi, à 10 h, pour les personnes intéressées...»

LA COLÈRE GRONDE SUR WELLINGTON SUD



L'aménagement des terrasses et la tenue de festivals durant l'été sur la rue Wellington Sud suscitent de plus en plus le mécontentement des commerçants. L'un d'eux, Marcel Raymond, affirme avoir perdu un locataire et s'attend à en perdre un autre, faute de stationnement accessible à proximité de ses immeubles. Certains commerçants estiment que le détournement de la circulation automobile - à sens unique sur une seule voie - entraîne une baisse dramatique de leur chiffre d'affaires. DÉTAILS EN A3.

Un deuxième salon de bingo

Sept organismes et paroisses vont de l'avant avec leur projet

Denis DUFRESNE Sherbrooke

C'est officiel: un regroupement de sept organismes et paroisses lancera prochainement son propre salon de bingo qui sera en activité sept soirs par semaine, de même que l'après-midi, afin d'accumuler des fonds pour les groupes d'entraide et de charité de Sherbrooke.

«On va avoir un comité formé d'un représentant de chacun des sept organismes, on attend d'avoir en main le bail et le transfert des permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux», explique Léo Fortier, organisateur de bingo dans la paroisse Christ-Roi, au centre-ville.

À l'issue d'une rencontre tenue hier soir, les représentants des organismes ont confirmé le choix d'un local pour tenir leurs activités de bingo et convenu du fonctionnement des opérations.

M. Fortier refuse pour le mo-

ment de dire où auront lieu les bingos, puisque le regroupement n'a pas encore en main le bail de location.

Il indique toutefois que les activités pourraient démarrer prochainement, lorsqu'on lui demande si cela se fera d'ici septembre.

«On fera le point d'ici 10 jours», souligne-t-il.

La Tribune annonçait il y a quelques jours que les organisateurs de bingo de Sherbrooke songaient à regrouper leurs forces pour tenir des jeux quotidiens dans une seule salle et mieux répondre aux exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Quant aux revenus anticipés avec la nouvelle formule, M. Fortier préfère ne pas avancer de chiffres mais croit qu'ils seront de beaucoup supérieurs à ceux réalisés actuellement dans les paroisses de Sherbrooke.

«Nous, on s'attend à avoir des revenus supérieurs du tiers ou de la moitié de ce qu'on a actuellement.»

«Tous les surplus, les organismes vont les mettre dans un fonds qui sera distribué à différents groupes qui ont besoin d'argent, mais on veut que l'argent des bingos reste à Sherbrooke», précise Léo Fortier.

«On va avoir beaucoup de revenus parce que notre location de salle va être moins cher qu'au Le Baron, on parle de 200 \$ par événement», signale-t-il.

Cette initiative survient au moment où un promoteur de Montréal vient de lancer un bingo dans l'ancien hôtel Le Baron, une activité qu'il souhaite tenir sur une base quotidienne.

De plus, la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec a demandé en avril dernier aux organisateurs de bingos paroissiaux à Sherbrooke de revoir leur mode de fonctionnement pour faire en sorte que leurs profits bénéficient à davantage d'organismes de charité. La Régie avait estimé qu'il n'était pas normal que les permis de bingo ne profitent qu'à quelques paroisses.

Latimer reste coupable

Regina (PC)

Trois juges de la Cour d'appel de Saskatchewan ont unanimement confirmé la condamnation pour meurtre de Robert Latimer, cet homme qui avait reconnu avoir tué sa fille handicapée de 12 ans pour mettre fin à ses souffrances.

Le fermier de 42 ans s'est immédiatement rendu aux bureaux de la GRC à Wilkie, Saskatchewan, pour être conduit de là à la prison où il purgera sa peine de 10 ans d'emprisonnement.

Les trois juges ont déclaré que Robert Latimer devait bel et bien être reconnu coupable de meurtre au second degré pour son geste. «Il n'était pas en droit de prendre la loi entre ses mains et de mettre fin à une vie», écrivent les magistrats, rejetant ainsi les arguments de l'avocat de la défense Mark Brayford, pour qui le juge de la cour inférieure avait donné de mauvaises instructions au jury.

«A notre avis, le juge avait raison de conclure que la vie n'avait

Panne de courant... et de génératrice au CHUS

Des patients l'ont échappé belle

Kathy NOEL Sherbrooke

Certains patients du CHUS l'ont échappé belle lundi, alors qu'une panne d'électricité d'environ une heure trente a forcé les chirurgiens à interrompre hâtivement des opérations en cours. D'autres patients sur assistance respiratoire ont dû être maintenus en vie par l'intervention du personnel hospitalier.

C'est ce qu'a confirmé l'adjoint au directeur général du centre hospitalier, Normand Legault. La panne est survenue vers 12 h 30, lundi, et le courant a été rétabli vers 14 h 00. La génératrice s'est mise en marche pendant une vingtaine de minutes et a cessé de fonctionner à la suite d'un bris dont on ignorait encore la cause hier.

Le courant a été interrompu temporairement dans les sections de la clinique externe, des soins intensifs et du bloc opératoire.

«Nous avons dû interrompre et compléter précocement certaines chirurgies avec des systèmes d'éclairage de réserve. Nous avons aussi dû transférer d'autres malades qui étaient sur assistance respiratoire pour leur donner la respiration, un peu comme la respiration bouche à bouche, mais avec des sacs d'oxygène manipulés à la main», explique Normand Legault.

Journée occupée

Le personnel de l'hôpital est intervenu plus sérieusement auprès d'une dizaine de patients des soins intensifs et du bloc opératoire, dont deux à trois qui subissaient une chirurgie majeure. Et à la clinique externe, il s'agissait également d'une journée très occupée.

«Heureusement, il n'y a pas eu de conséquences négatives sur l'état de santé des patients, à part les patients qu'il a fallu retourner chez eux à cause de l'interruption de certains services comme les traitements à la dialyse. Des chirurgies majeures ont dû être repoussées. Il a fallu dans certains cas refermer pour reprendre plus tard», indique le directeur adjoint.

Selon lui, ce serait la première fois qu'une telle chose se produit au CHUS. Le service d'entretien préventif pour la génératrice en cause avait été effectué il y a moins de deux mois.

«Nous allons voir à plus long terme quelles solutions prendre pour que ça ne se reproduise pas. Pour l'instant, la machine est démontée et nous avons fait venir une génératrice de remplacement mobile pour faire face à toute éventualité.»

pas été tendre pour Tracy (Latimer), mais c'était une vie dont il lui appartenait de décider.»

Un des juges a toutefois écrit que la peine d'emprisonnement de 10 ans était «cruelle et inhabituelle» — laissant ainsi la porte ouverte à un appel de la sentence devant la Cour suprême du Canada.

Le juge dissident, E.D. Bayda, a déclaré, dans son jugement écrit, que M. Latimer aurait dû recevoir une peine moins lourde.

Robert Latimer a été condamné à la prison à vie sans possibilité de libération avant 10 ans — la sentence normale pour une personne reconnue coupable de meurtre au second degré.

Sa fille souffrait de paralysie cérébrale, ne pouvait ni marcher, ni parler, ni se nourrir et pesait moins de 20 kilos, lorsqu'il a mis fin à ses jours.

Des groupes de défense des droits des handicapés ont bien accueilli cette décision de la cour d'appel. «Cela signifie que les personnes handicapées sont protégées par le code criminel au même titre que les non-handicapés», selon Grant Mitchell.

EMPLOIS DU JOUR

Adjoint(e) administratif

Code prof: 1221 # 2992083
Lieu: Sherbrooke
Salaire: selon exp. et compétences, perm. plein temps
Exigences: BAC/DEC administration option comptabilité/bilingue/très bonne connaissance des logiciels: Word, Excel, et Window/bonne conn. comptabilité/leadership, dynamisme, initiative
Fonctions: assister le président de l'entreprise dans l'ensemble de ses tâches (administration, comptabilité, personnel, etc.)

Électricien(enne) industriel

Code prof: 7242 # 2992232
Lieu: Waterville
Salaire: 13,33 \$/heure ou plus, perm. plein temps 40hrs/sem
Exigences: disp. pour quart de travail/obligatoire posséder licence «C» en électricité/bilingue un atout
Fonctions: entretien et réparations des équipements électriques de l'usine.

Assistant(e)-gérant(e)

Code prof: 1621 # 2983398
Lieu: Sherbrooke
Salaire: à négocier, horaire des magasins
Exigences: D.E.S./exp. requise/plannifier et diriger les activités/plein temps/horaire variable/semaine et fin de semaine/C.V. exigé/postuler en personne/2 ans exp.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

POUR ÉTUDIANTS

Voici les offres d'emploi du Centre d'emploi du Canada pour étudiants:

Sauveteur de plage: Richmond, posséder l'attestation requise, surveiller les baigneurs pour un camp de scouts, aimer les enfants.
Gardiennage: Waterville, avoir de bonnes connaissances, prendre soin d'un bébé de 7 semaines, faire quelques travaux domestiques.
Entretien de chambres d'hôtel: Magog, avoir une bonne forme physique, avoir une certaine expérience dans le domaine, entre 15 et 25 heures/sem (CEC-É de Magog)
Les étudiant(e)s intéressé(e)s par les offres d'emploi peuvent communiquer avec le CEC-É de Sherbrooke au 566-1044 ou le CEC-É de Magog au 843-3361.

La Corporation des tenanciers du Québec dénonce l'irréalisme des cotisations pour les vidéopokers

600 commerces risquent de fermer en Estrie

Claude PLANTE Sherbrooke

Si le gouvernement persiste à imposer des sommes exorbitantes aux petits commerçants comme cotisations des revenus tirés de vidéopokers de 1991 à 1994, 600 à 700 d'entre eux fermeront leurs portes en Estrie.

C'est l'avertissement qu'a lancé hier la direction de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec. Devant les

sommes demandées par le ministère du Revenu, les tenanciers du Québec ne pourront tenir le coup. Le président de la Corporation, Renaud Poulin, mentionne qu'on a vu des propriétaires de bars et de dépanneurs de la région recevoir des réclamations de l'ordre de 75 000 à 500 000 \$.

«Moi je dis que 75 pour cent des commerces visés par les réclamations du ministère du Revenu sont en péril, estime M. Poulin. On a déjà vu dans la région des commerçants offrir les clés de leurs commerces au

ministère parce qu'ils ne pouvaient pas payer.»

Les commerçants visés peuvent contester, note le président de la Corporation, mais ils doivent dans un premier temps verser la moitié de la somme demandée. «Plusieurs n'ont évidemment pas cette somme.»

Un moratoire

La Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec demande donc au gouverne-

ment qu'on instaure un moratoire sur ces réclamations, le temps qu'on éclaircisse le dossier.

De plus, on en a contre le fait que le gouvernement se base sur les revenus de ses nouveaux vidéopokers pour évaluer ceux des tenanciers et dépanneurs au cours des années 1991 à 1994. D'après la Corporation, Revenu Québec évalue le rendement moyen d'un appareil à 2000 \$ par mois.

«Pour nous, voilà une taxation arbitraire, clame M. Poulin. C'est cinq à six fois les montants réels. On

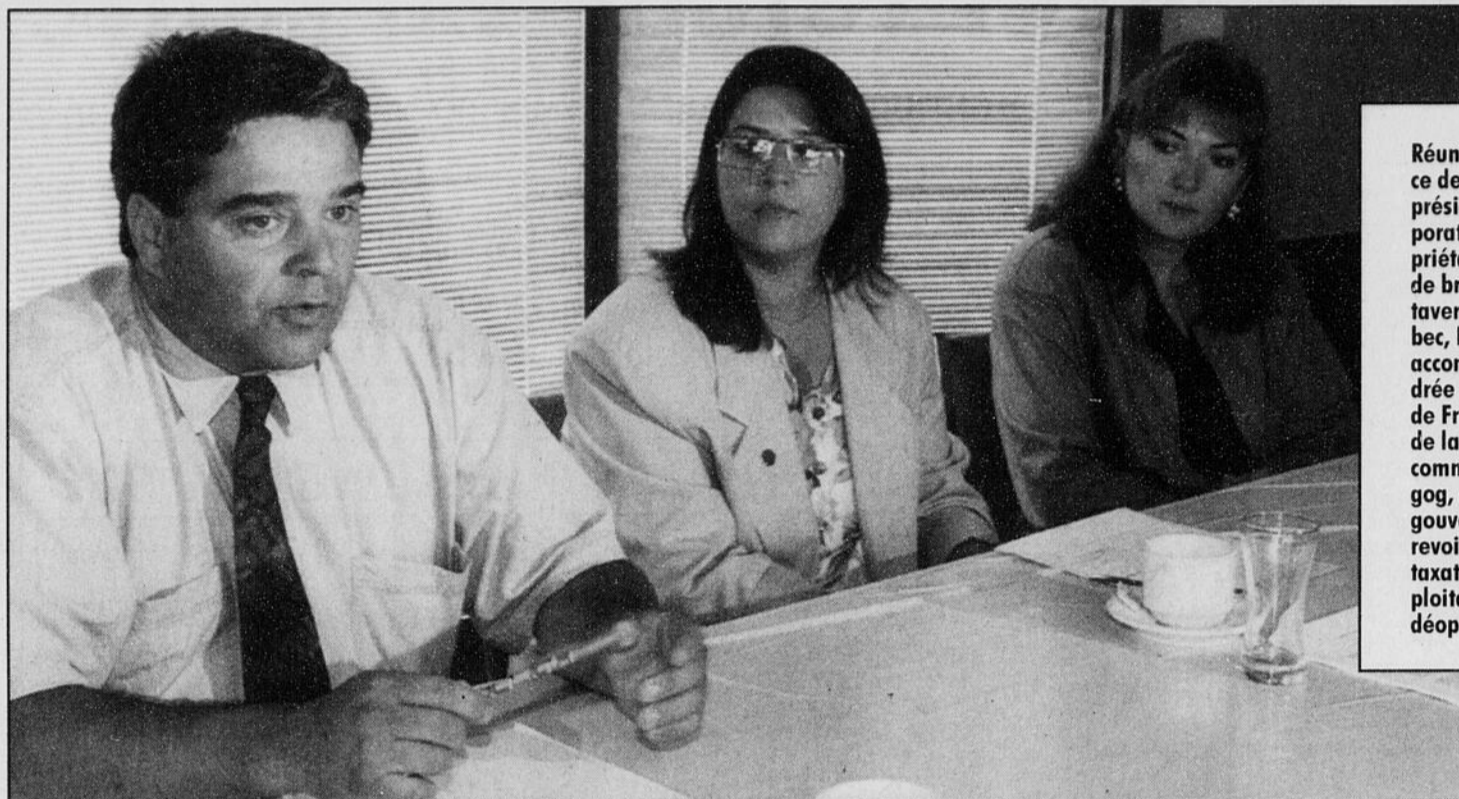
nous évalue sur des moyennes. Faut savoir qu'un appareil n'est pas aussi populaire qu'un autre dans le même bar ou dans la même région. Et puis, on ne peut se baser sur l'engouement provoqué par l'arrivée des vidéopokers du gouvernement.»

«Ce que nous voulons c'est que le gouvernement se base sur de véritables enquêtes pour déterminer les montants à recouvrer comme il le fait pour les autres commerces.»

Appui de la Chambre

Les représentants estriens de la Corporation reçoivent du même coup l'appui de la Chambre de commerce de Magog. La direction de cette dernière fera prochainement des démarches pour que les Chambres de commerce de la région fassent de même, espérant qu'ensuite toutes les Chambres du Québec emboîteront le pas.

«Nous sommes là pour défendre les droits des gens d'affaires», fait remarquer Francine Caya, directrice générale de la Chambre de commerce de Magog. «Nous trouvons que la démarche des tenanciers et dépanneurs est justifiée.»



Réunis en conférence de presse, le président de la Corporation des propriétaires de bars, de brasseries et de tavernes du Québec, Renaud Poulin, accompagné de Andrée DesAutels et de Francine Caya, de la Chambre de commerce de Magog, a demandé au gouvernement de revoir le mode de taxation pour l'exploitation des vidéopokers.

Téléphoto Claude Poulin

Rappel de certains produits par la Croix-Rouge

Les hôpitaux de la région ne sont pas affectés outre mesure

Julie BONNEAU Sherbrooke

Les hôpitaux de l'Estrie ne semblent pas affectés outre mesure par le récent retrait de certains produits sanguins effectué par la Société canadienne de la Croix-Rouge. A tout le moins, aucune opération ne doit être retardée ou annulée pour l'instant.

Rappelons que les unités en question, des dérivés du plasma, sont susceptibles d'avoir été contaminées par le virus mortel Creutzfeldt-Jakob. Mais rien n'est certain puisqu'aucun cas documenté de transmission de ce virus par le sang n'a été recensé. De plus, aucun test n'est présentement en mesure de détecter le virus. La Société canadienne de la Croix-Rouge a donc pris ces mesures par simple précaution.

Très peu de ces produits faisaient partie des réserves des hôpitaux de

la région. Au centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke, seulement trois unités ont été recensées, une seule au centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul et aucune au centre hospitalier Lac-Mégantic. Au CHUS, très peu de dérivés ont dû être retournés. «Nous n'en avons pas beaucoup dans nos réserves, nous sommes donc très chanceux», explique la coordonnatrice technique, Suzanne Rousseau.

Pour l'instant, il est impossible de connaître l'impact réel de ce rappel. Mais chose certaine, la banque de sang des hôpitaux ne baissera pas. Il n'y a aucun élément de problème au niveau des unités de sang puisque les produits contaminés ou plutôt qui risquent d'être contaminés sont des sous-dérivés des unités de sang. De plus, d'ici la fin de la semaine, le Canada aura un nouvel approvisionnement de ces produits.

«Les dérivés rappelés sont des produits de fractionnement et main-

tenant ces produits peuvent être remplacés par d'autres de source chimique, qui peuvent très bien combler le manque. On dit de source chimique parce que ce n'est pas des produits d'origine humaine», assure Richard Plouffe, technicien en laboratoire au centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul.

Selon les produits, ils peuvent être utilisés pour traiter les états de choc et les brûlures, pour aider l'augmentation des plaquettes et pour maintenir le volume sanguin, mais aucune opération ne devra être reportée à cause de ce rappel. «Nos banques de sang sont suffisantes pour les opérations que nous avons à effectuer et la Croix-Rouge nous fournit de façon adéquate pour répondre aux urgences.»

En attendant les prochaines directives, les hôpitaux sont supposés retourner les unités à risque. Les produits touchés sont le facteur VIII, l'immunoglobuline intraveineuse et l'albumine à 25 %. «C'est encore à titre préventif qu'ils sont retirés des hôpitaux. Nous sommes avisés au fur et à mesure que la situation évolue. Les hôpitaux de Montréal sont probablement plus affectés, vu le bassin de population plus grand et étant donné que certaines chirurgies ne sont possibles que dans ces hôpitaux.»

En Estrie, les produits de fractionnement semblent peu ou moyennement utilisés. Les plus fréquemment employés sont les concentrés de facteur VIII qui servent aux patients hémophiles et pour lesquels il y a un produit dérivé si besoin.

Pluie, grêle et vent causent des ennuis

Sherbrooke (DD et GP)

La forte pluie, le vent, et même la grêle, ont causé hier en fin de journée des dommages et plusieurs pannes d'électricité sur le territoire desservi par La Tribune, notamment à Saint-Cyrille où des grêlons ont endommagé des demeures et des véhicules.

À Sherbrooke, l'orage a entraîné des pannes d'électricité isolées qui ont privé de courant une cinquantaine d'abonnés d'Hydro-Sherbrooke durant près de deux heures, soit jusque vers 20h.

D'autre part, la pluie parfois violente n'a vraisemblablement pas causé de dommages chez les producteurs de framboises de la région de Sherbrooke.

Le mauvais temps a également frappé à Magog, où une bonne partie de la ville a été privée d'électricité en fin d'après-midi. Le service aurait toutefois été rétabli assez rapidement pour la majorité des abonnés d'Hydro-Magog.

Et mis à part quelques tentes malmenées par le vent, les installations de la Traversée internationale du lac Memphrémagog n'ont pas

trop souffert du vent et de la pluie, de sorte que les activités ont pu démarquer normalement.

Ainsi, les spectacles de Plume Latraverse et de Robert Paquette ont été présentés comme prévu, après la cérémonie d'ouverture, à l'on indiqué.

Dommages à Saint-Cyrille

Par ailleurs, des dommages causés par des grêlons de 5 à 6 centimètres de diamètre ont été signalés, vers 15h30 hier, à Saint-Cyrille, près de Drummondville.

Chez Pierre Lavigne, dans le sixième rang, les grêlons ont brisé des vitres de la maison et des dépendances et même endommagé le pare-brise des deux autos stationnées dans la cour.

Plusieurs dommages de même nature ont été signalés chez ses voisins: autos abîmées, récoltes endommagées, vitres brisées. Des dommages ont été recensés, à un moindre niveau, dans les rangs voisins, comme le septième.

L'orage a été accompagné de vents et de fortes pluies. La Sûreté du Québec, poste de Drummondville, n'a reçu aucun appel à l'aide, ni aucune information en rapport avec ces dégâts.

RÉSULTATS				
Tirage du				
95-07-18				
12	17	19	21	23
25	26	30	31	33
35	38	45	50	53
54	60	65	69	70

Prochain tirage: 95-07-19
T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

10 MARATHONS DE 500\$ À GAGNER!

BINGO SOLEIL

À GAGNER 5 000\$ EN ARGENT!

Tout l'été!

3e MARATHON (CARTE COMPLÈTE) CARTE OLIVE

I-25
I-18

VOICI LES NUMÉROS DU JOUR

POUR VOUS ABONNER
564-5466
1 800 567-6955

La Tribune

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Cette nuit	Judi	Vendredi	Samedi
CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE PLUIE	CIEL VARIABLE (nuil)	ENSOLEILLÉ	NUAGEUX	ENSOLEILLÉ
max 23	min 14	max 24	13/25	14/26

GOLF • BBQ • JARDINAGE • VOYAGE

Inquiet de la météo?

1 900 451-4455

Nos météorologues à votre service

Environnement Canada
La météo à la source

CAMPING • MÉTÉO-MONDE • FESTIVAL

INDEX

Arts:	B-4	Éditorial:	A-6
Bandes dessinées:	B-3	Horoscope:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	C-6
Décès:	D-6		et D-3
De tout pour tous:	B-3	Sports:	C-1
Économie:	D-1		

LA QUOTIDIENNE 711-5440

LaTribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 11K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Livraison à domicile:
— Camélot et camélot motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payé par le camélot \$3.71
taxe de vente du Québec 24
Coût à l'abonné \$3.95

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 0529168

Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255.00, TPS \$17.85, TVA \$17.74 = \$290.59
6 mois \$140.00, TPS \$ 9.80, TVA \$ 9.74 = \$159.54
3 mois \$ 80.00, TPS \$ 5.60, TVA \$ 5.56 = \$ 91.16
1 mois \$ 50.00, TPS \$ 3.50, TVA \$ 3.48 = \$ 56.98

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310.00, TPS \$21.70, TVA \$21.56 = \$353.26
6 mois \$185.00, TPS \$12.95, TVA \$12.87 = \$210.82
3 mois \$110.00, TPS \$ 7.70, TVA \$ 7.65 = \$125.35
1 mois \$ 55.00, TPS \$ 3.85, TVA \$ 3.83 = \$ 62.68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$245.00, 1 MOIS \$130.00

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La veuve et le CHUS toucheront l'héritage

Menant bataille judiciaire pour récupérer les biens de leur père décédé en les déshéritant, deux enfants sont déboutés en Cour

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Une histoire d'héritage, qui a pris des allures de bataille judiciaire lancée par les deux enfants d'un Sherbrookoïse décédé à l'âge de 78 ans, vient de connaître son dénouement. Et selon les dernières volontés du défunt, c'est l'épouse de l'homme — mariée en secret six mois avant le décès — de même que la Fondation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke qui sortent gagnantes de l'affaire.

Le vieil homme a légué une partie des ses biens à sa dernière épouse, de 20 ans sa cadette et mariée à l'insu de ses propres enfants, et une somme de plus de 100 000 \$ à la

Fondation du CHUS.

Le juge Louis-Philippe Galipeau de la Cour supérieure au palais de justice de Sherbrooke a rejeté la procédure des deux enfants qui recherchaient l'annulation du testament de leur père et des donations prévues à son dernier contrat de mariage.

Le testament révoquait un document semblable édicté par le père un an plus tôt et laissant tous ses biens à ses enfants, qui se trouvent déshérités maintenant.

L'avocat de la veuve, Me Gilles Fontaine, a plaidé que le défunt s'était déjà éloigné de ses enfants à cause de leurs agissements malséants avant même de faire la connaissance de sa cliente.

De leur côté, les enfants ont allé-

gué dans un premier temps que leur père n'était pas en possession de toutes ses facultés parce qu'il était dépressif, confus, incapable de comprendre le sens et la portée de ses actes et que ses facultés intellectuelles étaient gravement affectées par les médicaments ainsi que par la boisson.

Ils reprochaient par ailleurs à la veuve d'avoir arraché à leur père des libéralités la rendant indigne de lui succéder.

Or, Me Fontaine a soumis que le défunt savait très bien ce qui se passait au moment des contrats, agissait en toute connaissance de cause et était en totale possession de ses facultés tant intellectuelles que psychologiques. Des arguments que le juge a cru justes.

«Les enfants, quoique remplis de bonnes intentions, avaient fait montre de maladresse et d'incompréhension sinon d'aveuglement vis-à-vis de leur père», selon le juge Galipeau, «et sont devenus les premiers et les seuls auteurs de leur déshéritement».

Seul à la maison

Dans cette affaire, la preuve résumée par le tribunal révèle que le septuagénaire s'est retrouvé seul dans sa maison après le décès de sa première épouse et il a éprouvé le besoin de s'assurer les services d'une femme de ménage.

Il a alors trouvé une première personne qui, en plus de s'acquitter de ses tâches ménagères, est devenue pour lui une oreille attentive.

L'intervention des enfants est

survenue lorsque cette femme s'est déplacée avec l'automobile de leur père pour effectuer une course. Ils en ont conclu qu'elle s'était arrogé des droits qu'elle n'avait pas et, forts d'un mandat confié par leur père en cas d'incapacité, lui ont adressé une mise en demeure de cesser tout contact avec le paternel.

La femme a mis le septuagénaire au courant de cette situation et l'a avisé de se trouver un remplaçant.

Les enfants ont ensuite demandé une évaluation psychiatrique de leur père pour tenter de faire établir son incapacité, mais un médecin a conclu qu'il était sain d'esprit.

Sa réaction ne s'est toutefois pas fait attendre; il a révoqué le mandat confié à ses enfants, fait changer les serrures de son domicile et coupé tout contact avec eux.

Le septuagénaire a cherché une autre femme de ménage, s'en est fait une dame de compagnie et l'a ensuite épousée.

Il lui a légué 25 000 \$ par testament ainsi que son immeuble résidentiel, un autre 25 000 \$, une police d'assurance sur sa vie et sa voiture par contrat de mariage.

Le résidu de ses biens a été laissé à la Fondation du CHUS.

Le juge Galipeau croit «que les libéralités consenties par le septuagénaire à des tiers au détriment de ses enfants font suite à une malheureuse mésaventure entre un père et ses enfants à propos de leur ingérence malséante dans sa vie privée».

Les enfants avaient perdu leur héritage avant même que sa dernière femme ne connaisse leur père, selon le tribunal.

Les commerçants en ont marre des terrasses sur la rue Wellington Sud

«Dans le fond ce sont les bars qui mènent», dit l'un d'eux

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Si les terrasses et la tenue de festivals durant l'été sur la rue Wellington Sud font le bonheur des propriétaires de bars, elles suscitent de plus en plus le mécontentement des commerçants qui disent voir leur clientèle et leur chiffre d'affaires diminuer, à tel point que certains voudraient les voir disparaître.

«Le gros problème c'est qu'ils ferment la rue complètement pour les festivals, c'est juste bon pour la bière! L'autre question c'est le sens unique durant l'été, cela nous enlève la moitié de la circulation puisque les gens qui viennent de Lennoxville passent par la rue Dépot, c'est autant de clients qu'on n'a pas», déclare Sylvain Meunier, propriétaire de la boutique Solid Rock.

«On a fermé Wellington Sud le lundi précédant le Festival de blues pour les préparatifs: la rue a donc été bloquée jusqu'au dimanche, mais la semaine suivante bien des gens ignoraient que c'était rouvert, c'est encore un impact négatif», explique le commerçant, qui affirme perdre presque la moitié de son chiffre d'affaires durant l'été.

«Lorsque j'étais installé sur King

Ouest, l'été, c'était mon gros temps, mais ici ça a baissé presque de moitié», dit-il.

«Dans le fond ce sont les bars qui mènent», pense M. Meunier.

La rue doit à nouveau être fermée à la circulation automobile pour le Festival des rythmes du monde, du 27 au 30 juillet.

Des solutions

Sylvain Meunier a toutefois des suggestions pour régler le problème:

«On pourrait réduire de moitié la superficie des terrasses et rétablir la circulation dans les deux sens», mentionne-t-il.

De plus, pense M. Meunier, la grande scène installée sur Wellington Sud, à l'angle de Ball, pour les spectacles pourrait être montée dans un stationnement situé du côté ouest de la rue, pour permettre la circulation durant les heures d'affaires.

«On pourrait fermer la rue à partir de 21h00 seulement pour ne pas nuire aux commerçants, tout le monde serait content», pense-t-il.

Ce dernier ne comprend pas non plus pourquoi la Ville de Sherbrooke s'obstine à interdire aux motocyclistes l'accès à la rue Wellington.

«À la place, les motocyclistes se rendent à Magog, ce sont encore des clients qu'on perd! Ils parlent de

relancer le centre-ville, mais tout ce qu'ils font nous nuit!» conclut-il.

Des locataires partent

Un autre commerçant rencontré par *La Tribune*, Marcel Raymond, dit ne rien avoir contre les activités au centre-ville, «mais ce qu'on ne veut plus c'est qu'ils ferment la rue!»

«La Ville ferme la rue durant deux semaines pour installer les terrasses et les bacs à fleur, puis deux autres semaines pour les enlever, cela fait un mois sans trop d'achalandage pour nous», déplore-t-il.

«On est d'accord avec les activités, mais il faut penser aux commerces», dit M. Raymond, qui possède une quincaillerie.

Ce dernier, qui est également propriétaire d'immeubles sur Wellington Sud, affirme avoir perdu un locataire qui n'avait pas accès à des espaces de stationnement pour charger et décharger ses marchandises.

M. Raymond perdra également un autre locataire, une école de karaté, puisque les parents des jeunes qui fréquentent celle-ci ne peuvent se garer devant l'immeuble.

L'homme d'affaires juge que la Ville devrait enlever les terrasses et permettre aux propriétaires de bars et de restaurants d'installer des ta-

bles et des parasols sur le trottoir, de façon à ne plus empiéter sur la rue.

Gaston Guimond, propriétaire du salon de coiffure Coiffex, est lui aussi d'avis que les terrasses installées pour la période estivale nuisent aux commerçants.

«Moi je n'en veux plus! Cela nous nuit beaucoup et nous amène une clientèle indésirable», dit-il.

«S'ils veulent fermer des rues pour des festivals qu'ils ne le fassent pas dans des rues commerciales, ça ne se fait pas!» ajoute-t-il.

Sylvain Meunier, propriétaire de la boutique Solid Rock, demande à la Ville de Sherbrooke de réduire l'espace occupé durant l'été par les terrasses sur la rue Wellington Sud et de rétablir la circulation dans les deux sens.



Téléphoto Claude Poulin

Paquin refuse de revenir en arrière mais étudierait d'autres propositions

Sherbrooke (DD)

Le conseiller municipal du centre-ville, Serge Paquin, rejette l'idée d'enlever les terrasses sur Wellington Sud, mais se dit ouvert à recevoir des propositions des commerçants pour améliorer les choses.

«À la fin de l'été, on fait un bilan de la saison, si on reçoit des propositions on examinera ça», indique M. Paquin.

Ce dernier dit n'avoir reçu aucun

plainte formelle de commerçants du centre-ville.

Il refuse cependant d'envisager une rue Wellington Sud sans terrasses durant l'été et pense qu'il est impossible de rétablir la circulation dans les deux sens pendant cette période.

«Techniquement, ça ne peut pas se faire. Pour avoir une circulation dans les deux sens, il n'y aurait plus de terrasses», dit-il.

Quant à l'idée de démanteler la grande scène dans un stationnement, il dit que «cela peut se discuter».

«Mais il ne faut pas oublier l'objectif des festivals: c'est que les gens viennent dans la rue, qu'ils s'approprient le centre-ville. Y-a-t-il un lieu plus adéquat? On peut en discuter», mentionne M. Paquin.

«Il est évident que les festivals favorisent les commerces de *Night Life*, reconnaît le conseiller du centre-ville, mais les gens qui circulent voient les autres commerces et il y a pour eux des retombées à plus long terme.»

Pas si simple à gérer la circulation qui vient du pont Jacques-Cartier

Gilles FISETTE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke n'est pas insensible aux frustrations des automobilistes qui, depuis lundi, peuvent pester contre le peu de durée de la flèche leur accordant le droit de tourner à gauche sur King Ouest alors qu'ils attendent en file, sur Belvédère Sud.

Des employés du service Planification et Travaux publics se penchent sur le problème, présentement, et cherchent la meilleure solution, a signalé un porte-parole de ce service municipal, hier après-midi.

Depuis lundi matin, à cause du détournement de la circulation à la suite de la fermeture du pont Jacques-Cartier, il se crée régulièrement un bouchon de circulation dans la voie menant à ce virage à gauche sur King Ouest. Souvent, notamment aux heures de pointe, le recul de voitures remonte jusqu'à la Place Belvédère et il faut attendre quatre à cinq lumières avant de pouvoir s'engager sur la rue King Ouest.

À la Ville, on explique que le problème ne peut se régler simplement en rallongeant le temps de durée de la flèche. Il faut voir, auparavant, l'impact de ce geste sur l'ensemble de la circulation, les feux étant synchronisés jusqu'au centre-ville.

On signale que la durée maximum de la flèche accordant la priorité pour le virage à gauche peut être raccourcie si des automobilistes laissent se creuser une trop grande distance avec les automobilistes qui les précèdent. Un méca-

nisme enfouis sous l'asphalte peut interpréter cette distance par la fin de la flèche d'attente et commander un temps de durée plus court de la flèche.

Un autre facteur peut venir rallonger le temps d'attente des automobilistes. Il s'agit du temps de démarrage plus lent de certains automobilistes qui tardent à effectuer leur virage, limitant à quelques-uns le nombre de ceux qui pourront profiter de la flèche et tourner sur King Ouest.

S'il est possible de rallonger la durée de la flèche, la Ville de Sherbrooke n'hésitera pas, signale-t-on à Planification et Travaux publics. La décision pourrait être connue dans les prochains jours.

Autres textes (A4)

À moins une du siècle de vie

Steve BERGERON Saint-Denis-de-Brompton

Avoir 100 ans, c'est certes exceptionnel. Mais pourquoi avoir 99 ans le serait moins? À cause du symbolisme des nombres? Raison futile, vous l'admettez... Pensez-y donc un instant. Dans le fond, seulement douze mois séparent un chiffre de l'autre...

Mais d'arriver ou non à ces 100 années de vie ne dérange pas outre mesure Narcisse Aubé, de Saint-Denis-de-Brompton, qui a atteint l'âge vénérable de 99 ans le 14 avril dernier. Même s'il ne lui reste que neuf mois avant de franchir l'imposant cap du siècle de vie, M. Aubé continue de savourer chaque jour qui passe, un à la fois.

«J'ai déjà de la difficulté à croire que je me suis rendu jusqu'ici. Arriver à 100 ans, non, ça ne me préoccupe pas, je n'y pense pas souvent. On verra. Je vais faire mon possible.»

Narcisse Aubé est un des bâtisseurs de Saint-Denis-de-Brompton. Au moment où il s'y est établi avec sa famille, en 1924, il n'y avait que deux maisons au village. «Celle du père Lamontagne et celle du père Bouchard», se rappelle-t-il.

M. Aubé a bâti et tenu le pre-

mier magasin du village. Puis il est devenu chauffeur de taxi et conduisait les habitants du village à Sherbrooke, à bord de son Dodge 1938. «Je chargeais 25 cents par tête.»

Par la suite, il s'est lancé dans le menuiserie, la construction, multipliant les petits ouvrages... Des journées qui ne lui rapportaient guère plus qu'un dollar. «Il n'y a pratiquement rien que je n'ai pas fait», affirme-t-il, sourire aux lèvres.

«À 82 ans, il est venu ramoner ma cheminée. Personne d'autre ne voulait le faire», se rappelle sa fille Yvette Aubé.

Une vie à Saint-Denis

Narcisse Aubé est né le 14 avril 1896, à Saint-Isidore-de-Dorchester, dans la région de Québec. Après son mariage avec Joséphine Morin, il est parti s'établir à Compton, où il avait acheté une terre. La vie leur donna neuf enfants, dont quatre mourront en bas âge.

Un autre de ses fils sera emporté par la tuberculose à l'âge de 15 ans. Un moment que Narcisse Aubé se remémore avec émotion. «Pendant quatre ans, ma femme a été tout le temps près de lui, elle dormait avec lui. Il est parti le matin du jour de l'An. Ça a été bien dur.»

Après le décès de son épouse au début des années 1980, Narcisse Aubé est parti rester chez sa fille Si-



Téléphoto par Claude Poulin

Même si son épouse l'a quitté depuis déjà une douzaine d'années, Narcisse Aubé est toujours bien entouré de ses trois filles, Yvette, Simone (chez qui il habite depuis dix ans) et Lucienne. Tous les quatre forment encore une famille unie et pleine de vie. Oups! Il ne faut pas oublier Chow-Chow, le chien de Simone, âgé de 17 ans.

mon. Il y demeure depuis dix ans maintenant. Ses deux autres filles, Lucienne et Yvette, ne sont jamais bien loin (son fils Paul est décédé depuis), et il possède une grosse famille de neuf petits-enfants, douze arrière-petits-enfants et dix arrière-arrière-petits-enfants.

En tout, il a passé 71 ans de sa vie à Saint-Denis, dont il est le doyen.

Le fameux secret

Aujourd'hui, la vie de Narcisse Aubé est faite de choses simples. Relâcher dans une chaise berçante, prier, se souvenir. Il ne sort plus beaucoup, sauf pour ses marches quotidiennes, été comme hiver, dans la rue qui porte le même nom que lui. «C'est mon frère qui a cédé le terrain pour la construction de la rue», explique-t-il.

À l'aide de sa canne, il écarte les cailloux qui pourraient gêner son chemin. Et il peut se fier sur son acuité visuelle impressionnante.

«J'aurais continué d'aller à l'église. C'est le curé qui m'a arrêté.»

«Pour ne pas le fatiguer», précisent ses filles.

C'est donc lui qui reçoit les visites. Et sûrement qu'il en aura d'autres. Notamment celles de journalistes, le 14 avril prochain.

— Et quel est le secret pour se rendre jusqu'ou vous vous êtes rendu?

— Travailler fort!

La construction du pont Jacques-Cartier a failli coûter la vie d'un travailleur

Les ouvriers devront se méfier du spectre de 1953

Gilles FISETTE Sherbrooke

Les travailleurs affectés présentement à la réfection du pont Jacques-Cartier, à Sherbrooke, devront faire preuve de prudence afin de ne pas avoir à vivre les mêmes émotions que ceux qui ont vu un des leurs frôler la mort de près, lors de la construction de cette imposante infrastructure, à l'hiver de 1953.

En effet, comme le rapportait *La Tribune* à l'époque, la construction de ce pont enjambant la rivière Magog avait été marquée par un incident qui aurait pu avoir des conséquences tragiques, n'eût été de la présence d'esprit et du sang froid de toutes les personnes présentes.

L'accident est survenu le lundi 12 janvier 1953, tôt le matin. Deux travailleurs de Sherbrooke, Gérard Gaudreault et Jean-Louis Roy, étaient à bord d'un tracteur. Ils traversaient la rivière, sur la glace, occupés qu'ils étaient à tirer une bille essentielle à la construction du pont.

Le journaliste rapporte que la glace a soudain cédé sous le poids du tracteur, alors que ses occupants étaient à cinq cents pieds de la rive ouest. Jean-Louis Roy a eu le temps de sauter sur la glace mais Gérard Gaudreault a coulé à pic avant de toucher le fond de la rivière et de s'y donner un élan qui l'a ramené à la surface avant que le courant ne puisse le déporter plus loin sous le couvert de glace. Son collègue l'a alors retenu, le temps que d'autres travailleurs viennent les tirer de leur mauvais pas.

Plus cher que prévu

L'histoire du pont remonte au début des années 1950 alors que Sherbrooke, déjà riche de cinq ponts, envisage alors la construction



Photo: gracieuseté de la Société d'histoire de Sherbrooke

Le 25 juillet 1954, le maire Émile Lévesque coupait le ruban lors des cérémonies d'inauguration du pont Jacques-Cartier qui aura coûté 1 314 183 \$ au lieu des 950 000 \$ prévus.

d'un nouveau pont afin de desservir des quartiers devenus plus peuplés, notamment à la suite de l'installation de la Combustion.

C'est finalement le lundi 18 août 1952, lors d'une séance spéciale d'une durée de cinq heures, rapporte l'échotier, que le conseil municipal de Sherbrooke a accepté les plans et devis d'un pont qui reliera l'ancienne rue Orford, devenue la rue Jacques-Cartier, et la rive ouest de la rivière Magog.

Les travaux estimés alors à 950 000 \$ devront toutefois être révisés à la hausse, à cause de l'augmentation des prix des matériaux et des salaires enregistrée au cours de l'année. Le 23 septembre 1952, le coût des

travaux est évalué à 1 250 000 \$. Lorsque le pont sera inauguré, un dimanche nageux de juillet, le dimanche 25 juillet 1954 pour être plus précis, le maire Émile Lévesque précisera que la facture totale s'élève finalement à 1 314 183 \$.

Il n'est pas précisé si cette facture comprend la somme de 13 365 \$ que la Ville de Sherbrooke a dû verser à quatre propriétaires du quartier ouest dont les terrains ont été expropriés. Les Clovis Hamel, Philippe Doyon, R. Dubois et H.A. Laignesse retirent finalement beaucoup

plus que les 3000 \$ que la Ville leur offrait au départ.

Chantier colossal

L'ouvrage qu'inaugure le maire Lévesque, en compagnie de Mgr Lucien L'Heureux, en ce dimanche de juillet 1954, est très imposant avec ses 3 500 000 tonnes d'acier et ses 6300 verges cubes de béton. Long de 1244 pieds, il comporte six travées de 164 pieds chacune et deux travées de 130 pieds chacune. Il est large de 46 pieds et s'élève à 43 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Il est

l'oeuvre des employés de l'entrepreneur Fabi et Fils et des ingénieurs de la firme Côté, Lemieux, Carrignan et Bourque.

En 1967, en plein été, au mois d'août, le pont Jacques-Cartier a été fermé deux jours à la circulation, le temps que des ouvriers procèdent à l'installation d'une nouvelle couche d'asphalte et d'une membrane de caoutchouc afin de l'imperméabiliser, selon un procédé révolutionnaire à l'époque. Durant deux jours, les automobilistes de Sherbrooke ont pesté, signale le journal.



Photo: gracieuseté de la Société d'histoire de Sherbrooke

L'original de ce cliché a été tiré quelque part dans les années 1950, peu de temps après la construction de ce 6e pont à Sherbrooke qu'est le pont Jacques-Cartier. On peut se rendre compte que les quartiers Ouest et Nord n'étaient pas aussi développés qu'aujourd'hui.

Les commerçants ont bien peu de recours

Sherbrooke (GF)

Les commerçants du boulevard Jacques-Cartier Sud, affectés par la fermeture du pont Jacques-Cartier, à Sherbrooke, ne perdront rien à soumettre des réclamations au ministère des Transports du Québec et à la Ville de Sherbrooke s'ils constatent une baisse d'achalandage. Toutefois, il est probable qu'ils n'auront rien à y gagner, non plus.

En fin de semaine dernière, des commerçants du boulevard Jacques-Cartier Sud ont fait part de leurs intentions de réclamer des compensations si leurs chiffres d'affaires souffraient des travaux enclenchés, lundi matin, sur le pont Jacques-Cartier, fermé à la circulation pour les quatre prochains mois.

Au contentieux de la Ville de Sherbrooke, Me Pierre Huard déclare que chaque demande sera prise en considération «mais cela ne veut pas dire que l'on y donnera suite dans le sens souhaité». Il signale l'existence d'un article de la Loi sur la voirie qui stipule que le ministre «n'est pas (...) responsable d'une perte ou d'une diminution de commerce, d'une dépréciation à la valeur d'une propriété, ni d'autres dommages ou inconvénients causés par (...) la construction ou la réfection d'une route ou par un détournement, sauf si ce détournement est nécessaire pendant la durée des tra-

vaux». Interrogé à ce sujet, Me Huard n'était toutefois pas sûr si cette disposition exonérant le ministre avait un équivalent pour protéger les droits des municipalités.

Il a ajouté que la Ville de Sherbrooke n'a jamais eu à payer de dommages après avoir effectué des travaux pouvant affecter les chiffres d'affaires de commerçants. Un commerçant de la rue King se serait désisté après avoir enclenché des procédures.

Selon Me Huard, un seul cas de commerçant dédommagé lui revient en mémoire. Il s'agit d'un commerçant de Montréal dont le commerce a été totalement inaccessible durant trois mois.

«Ici, sur Jacques-Cartier, les commerces demeurent accessibles durant toute la durée des travaux», rappelle-t-il.

Au ministère du Transport, un porte-parole, Denis L'Heureux, signale que la situation est nouvelle pour son ministère et qu'aucun cas semblable n'a été vécu en Estrie. Il n'était pas en mesure de préciser l'attitude du ministère devant d'éventuelles réclamations.

Pour sa part, l'ex-directrice du bureau régional des Affaires municipales et avocate spécialisée en droit municipal, Me Bernadette Doyon, signale l'existence d'un article de la Loi sur les cités et villes qui reprend textuellement le texte de la Loi sur la voirie et l'applique aux municipalités. Il y est écrit que la municipalité «n'est pas responsable d'une perte ou d'une diminution de commerce...».

Elle signale que le texte dans sa version actuelle prête toutefois à confusion puisqu'il stipule que la municipalité ne peut être tenue responsable pour la suppression d'un passage à niveau, la construction ou la réfection d'une rue ou d'une route ou un détournement, «sauf (sic) si ce détournement est nécessaire pendant la durée des travaux».

Ce libellé laisse croire que le législateur exonère le ministre et les municipalités de toutes responsabilités lorsque le détournement n'est pas nécessaire mais qu'ils sont responsables des dommages et des pertes lorsque le détournement de circulation est nécessaire.

Selon Me Huard, si les municipalités et le ministre des Transports avaient à payer pour des pertes, d'achalandage dans des commerces lorsque des travaux de voirie sont effectués, tous les travaux devraient alors faire l'objet de taxes spéciales.

FRAMBOISES ET BLEUETS
CUEILLIES OU À CUEILLIR
À LA
BLEUTIÈRE MI-VALLON
DE COMPTON
Préférable d'appeler à l'avance
(819) 835-9162

07636

GRAND GALOP



La Golf

PETITS BAUX

229\$ par mois

Bail de location à petit prix

Sautez vite sur les petits baux de location de 229\$ par mois offerts pour les Golf 95. A ce prix-là, ça vaut la peine de passer, chez votre concessionnaire Volkswagen au grand galop.

* La mensualité ne s'applique qu'au modèle neuf Golf CL 2 portes, groupe d'options GPA 1995, pour une location de 48 mois. D'autres termes sont aussi offerts. Un versement initial de 750 \$ ou l'échange équivalent et un dépôt de 300 \$ sont requis au moment de la transaction. Le transport est inclus. Limite de 80 000 kilomètres. Frais de 0,10 \$ le kilomètre additionnel. Sous réserve de l'approbation du crédit. L'offre est valide à partir du 15 juin et pour une période limitée. Frais d'immatriculation, assurance, préparation et taxes en sus. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Le modèle offert peut différer du modèle illustré.



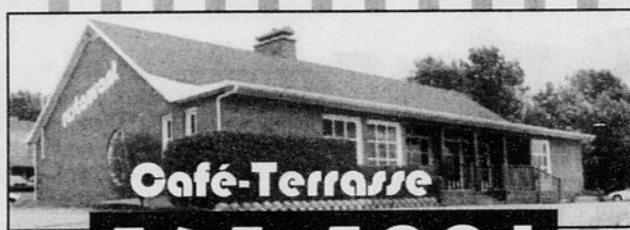
LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

Sherbrooke
AUTOMOBILE



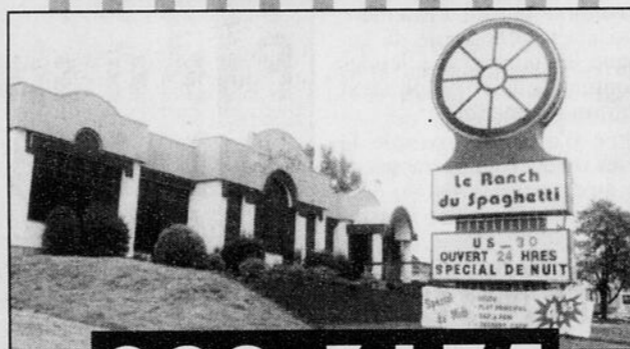
2959, rue King Ouest, Sherbrooke
569-9111

08371



Café-Terrasse

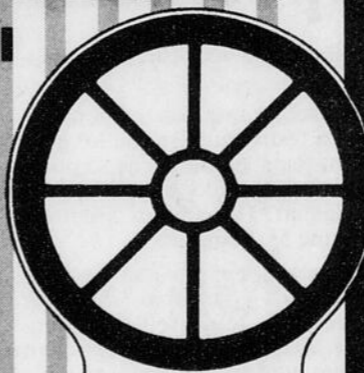
565-5221



822-3175

**MERCREDI
DES
DAMES**
de 16 h à 21 h

50%
DE RABAIS
REPAS
DES DAMES
de 16 h à 21 h



**Le Ranch
du Spaghetti**
et plus!

07671



Cybèle

GRAND SOLDE D'ÉTÉ

Dessous haut de gamme
(surplus d'importateur)

50% à 90%

Prêt-à-porter

35% à 60%

Maillots de bain

60% et plus

**Place des congrès
(Hôtel Delta)
Sherbrooke**



08011

BAS PRIX
autorisé

JUSQU'AU 21 JUILLET 1995

VALESTRIE
Des gens pleins d'attitude
4141, rue King Ouest, Sherbrooke
563-4466

08358

Coupures dans la fonction publique fédérale

La qualité des services écopera, selon le syndicat

Sherbrooke (MM)

Laisser croire que les coupures effectuées au sein de la fonction publique fédérale n'auront aucune conséquence dans la qualité des services personnalisés tient de la fausseté.

C'est ce que soutiennent les représentants de la section locale de l'Estrie de l'Alliance de la fonction publique du Canada rencontrés, hier, pour faire le point sur les soubresauts qui agitent le monde du fonctionnariat.

Avec la suppression de leur sécurité d'emploi, les fonctionnaires fédéraux sont pour ainsi dire sur la sellette. Pas étonnant donc, que des tensions énormes se vivent quotidiennement et que plusieurs fonctionnaires fédéraux soient en congé de maladie.

«Comment peut-on prétendre qu'en fermant les centres d'emploi à East Angus, Richmond et possiblement à Magog, on ne touchera pas à la qualité des services offerts à la population. Ces temps-ci, on compte à peu près 200 personnes qui viennent chaque jour au bureau de Sherbrooke, soutient Fernand D'Ascanio, président local de l'Alliance de la fonction publique. Avec la fermeture des centres d'emploi en région, on devra peut-être accueillir le double d'intervenants. Et on tente de faire croire que le service ne sera pas altéré. Voyons donc! C'est de la foutaise.»

Vrai visage dans trois ans

La restructuration annoncée par Ottawa n'aura montré son vrai visage que dans trois ans. Mais déjà, les fonctionnaires qui agissent à titre de conseillers en emploi ont reçu des directives afin de faire face à la musique.

«Les rencontres que nos conseillers ont avec les gens sont minutées, soutient pour sa part Denis Demers, vice-président du réseau de l'Estrie à l'Alliance de la fonction publique du Canada. Qu'est-ce que ce sera dans trois ans? On ne pourra plus

faire notre travail efficacement parce qu'on sera tout simplement débordé.»

Chiffres à l'appui, les représentants syndicaux vont valoir qu'en Estrie, la suppression de 52 fonctionnaires se traduira par une diminution de 28 pour cent du personnel affecté strictement aux services dits de première ligne, ou personnalisés.

«Ça va affecter la population, c'est certain. Est-ce qu'on a pensé aux personnes âgées qui vivent à Chartierville et dans les villes fron-

tières et que nous desservons?, se demande Fernand D'Ascanio. Ces personnes qui tenteront de nous joindre et qui verront comment c'est difficile avec les nouveaux systèmes de téléphone. Tôt au tard, ils vont devoir quitter leur patelin et venir à Sherbrooke. Ça va être le bordel.»

Effet boomerang

Les représentants syndicaux sont d'autant plus méfiants que la diminution dans la qualité des services risque d'avoir un effet boomerang, dont écoperont les fonctionnaires

fédéraux. Alors qu'en réalité, ils n'auront rien à voir dans cette situation, soutient l'Alliance de la fonction publique du Canada.

«Contrairement à ce que la population pense, les fonctionnaires qui occupent des postes de commis à l'accueil ne font pas des salaires exorbitants. Entre 24 000 et 25 000 \$. La population est mal informée, d'ajouter Fernand D'Ascanio. Il va falloir tôt ou tard qu'elle soit mise au courant des conséquences qu'auront ces coupures de personnel.»



Fernand D'Ascanio



Denis Demers

«Jean-Claude Guimond a craché sur ses collègues»

Michel MORIN

Sherbrooke

S'il est vrai que les 14 fonctionnaires fédéraux ayant déjà quitté leur emploi «sont partis dans l'allégresse», la situation ne sera pas aussi rose pour les 40 autres qui, d'ici trois ans, perdront leur emploi.

Président de la section locale du réseau Estrie de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Fernand D'Ascanio s'est fait le porte-parole de ses collègues qui, dit-il, ont été outrés des propos tenus par Jean-Claude Guimond.

M. Guimond, fonctionnaire fédéral depuis 24 ans qui a accepté l'offre de son employeur, en l'occurrence le gouvernement fédéral, de quitter son emploi en janvier prochain dans des conditions avantageuses, soutenait dans l'édition de lundi de La Tribune, «que ces coupures s'imposaient.»

Au Centre des Ressources humaines Canada de Sherbrooke, communément appelé le Centre d'emploi de Sherbrooke, les propos de M. Guimond ont eu l'effet d'une bombe.

Propos indécents

«Pour lui, c'est vrai que les conditions de départ sont avantageuses. Et nous en sommes tous très contents. Mais ce ne sera pas vrai pour tous les fonctionnaires qui vont perdre leur emploi, de reprendre M. D'Ascanio. En



Les coupures annoncées dans la fonction publique fédérale se traduiront inévitablement par un accroissement de l'affluence au Centre d'emploi de Sherbrooke. Et, par conséquent, les services seront de moindre qualité.

faisant ces déclarations, il a pour ainsi dire craché sur ses collègues. Et ça, nous ne le prenons pas du tout. C'est indécent de tenir de tels propos.»

Pour l'Alliance de la fonction publique du Canada, il est faux de prétendre, comme le soutient Jean-Claude Guimond, que le départ de certains fonctionnaires permettra à d'au-

tres employés de l'État fédéral de se dénicher des postes permanents.

Denis Demers, vice-président de l'organisme syndical, fait pour sa part valoir que les postes supprimés ne seront jamais attribués à quelqu'un d'autre. «A un moment donné, les gestionnaires devront tout simplement retirer des chaises. Et personne ne pourra plus s'asseoir sur ces chaises, de soutenir Denis Demers. Le gouvernement fait des coupures. C'est simple; il ne remplacera pas les fonctionnaires qui seront touchés.»

Pas aux bons endroits

L'Alliance de la fonction publique du Canada est consciente que le gouvernement fédéral doit effectuer des coupures. Mais le syndicat soutient qu'Ottawa ne sabre pas aux bons endroits.

Ainsi, fait remarquer Fernand D'Ascanio, on compte 220 000 fonctionnaires fédéraux au Canada. Or, sur chaque dollar versé par les contribuables canadiens, huit sous sont alloués à la masse salariale de ces fonctionnaires.

«Mais des 220 000 fonctionnaires, il y en a 170 000 qui sont syndiqués et il en coûte trois sous pour chaque dollar pour assumer leur masse salariale. Pour payer les autres 50 000 fonctionnaires, il faut prélever huit sous sur chaque dollar versé par les contribuables canadiens, d'expliquer Fernand D'Ascanio. Si le gouvernement fédéral veut faire des économies, c'est au niveau de la haute fonction publique qu'il doit couper.»

Les handicapés devront prendre leur mal en patience

Michel Boislard devra attendre à l'automne pour savoir si l'amende sera augmentée pour le non-respect des stationnements réservés

Sherbrooke (GF)

Il faudra attendre l'automne pour savoir si le projet de loi modifiant le Code de la route inclura ou non une hausse substantielle des amendes pour le non-respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, comme le réclame depuis l'hiver dernier Michel Boislard, de Sherbrooke.

«C'est très déplorable que le ministre responsable n'ait pas légiféré plus tôt. Il fait en sorte que des personnes handicapées ont encore régulièrement des difficultés à se stationner parce que des automobilistes ont garé leurs voitures dans les espaces réservés. Mais, pire encore, il vient priver les municipalités de revenus supplémentaires alors que l'été est la «bonne saison», déplore M. Boislard.

Michel Boislard mène une cam-

pagne afin que les amendes soient haussées, de manière à exercer un effet dissuasif sur les automobilistes. Il demande que l'amende soit portée de 30 \$ à 250 \$. Si une telle mesure était appliquée, la Ville de Sherbrooke empocherait 149 600 \$ de plus puisque les 680 contraventions de 1994 ont rapporté 20 400 \$ au lieu de 170 000 \$ si l'amende était de 250 \$. La Ville de Montréal toucherait 3,3 millions \$ de plus. La Ville de

Québec, 427 000 \$.

Dans une lettre expédiée à M. Boislard, le vice-président à la sécurité routière à la Société de l'assurance automobile du Québec, Jean-Marie Lalonde, écrit qu'un chapitre du projet de loi présenté à l'automne devrait normalement être consacré à la révision des amendes.

«Un groupe de travail formé de représentants de la société et du ministère des Transports évalue présentement diverses hypothèses de solution et les résultats de cette démarche devraient bientôt être connus», spécifie M. Lalonde.

Les appuis reçus par M. Boislard se comptent par dizaines. Parmi eux,

il y a ceux du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, du conseil d'administration de l'Association des paraplégiques et de l'Alliance des regroupements d'usagers de transport adapté du Québec.

VÊTEMENTS POUR ENFANTS DE 0 À 12 ANS



MAINTENANT OUVERT

Nouveau concept!

Un décor conçu pour les enfants!

GUESS ESPRIT MINIMAN confetti

La Station
BOUTIQUE VÊTEMENTS POUR ENFANTS DE 0 À 12 ANS

1696 KING OUEST SHERBROOKE 566-2525 (Voisin du Boston Bar)

Solde annuel

Jusqu'à **60%**
Vêtements d'été
ouvert de 10 h à 16 h



1446, rue Wellington Sud
Sherbrooke - 821-2492

NOUVEAU



NOUVEAU

RETROUVEZ L'ÉQUILIBRE

Offre irrésistible de lancement
les 3 produits pour **24⁹⁵\$**
SEULEMENT
au lieu de 43⁹⁵\$



Économisez plus de **40%**

PRO-BALANCE: LE NOUVEAU SOIN SPECTACULAIRE POUR PEAUX MIXTES.

Offre valable jusqu'au 30 juillet 1995 ou jusqu'à épuisement des stocks.



• Carrefour de l'Estrie
• Galeries de Granby
• Promenades Drummondville

LA SCIENCE DE LA BEAUTÉ PAR LES PLANTES

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

Editorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

Ottawa congédie

Les fonctionnaires fédéraux qui sont forcés de quitter leur emploi ne réagissent pas tous aussi bien que ce monsieur Jean-Claude Guimond qui disait hier à *La Tribune* appuyer pleinement le geste d'Ottawa. Il y aura des grincements de dents et même des problèmes sérieux pour plusieurs d'entre eux. Mais il faut passer par là: c'est nécessaire.

On n'a pas le droit de minimiser ou de tourner en dérision ce que vivent les fonctionnaires en cause. Les 45 000 abolitions de postes auxquelles le gouvernement fédéral procédera d'ici 1998 à travers le pays auront forcément un pénible impact sur beaucoup d'individus et de familles. Ici, en Estrie, une centaine de fonctionnaires pourraient être visés au cours des deux prochaines années. Vous en connaissez peut-être dans votre entourage.



Roch BILODEAU

Quand l'austérité gouvernementale prend ainsi une dimension bien concrète, on peut parfois perdre de vue sa raison d'être. Il faut alors se rappeler de l'état des finances publiques et de ses effets terriblement néfastes sur notre vie.

Le surendettement gouvernemental est en effet la cause de bien des maux, depuis déjà longtemps. Autant par la pression à la hausse qu'ils exercent sur les taux d'intérêt que par le fardeau fiscal qu'ils imposent aux contribuables, les déficits chroniques d'Ottawa et des provinces rongent littéralement notre économie et, donc, notre qualité de vie. Or, l'assainissement financier est possible sans affecter la masse salariale, c'est-à-dire la fonction publique.

La fonction publique constitue une source presque intarissable de blagues fort peu flatteuses. Mais si elle s'est trop gonflée au point de nécessiter une douloureuse ablation, ce n'est aucunement la faute des personnes qui y oeuvrent généralement avec bonne volonté. La responsabilité en incombe aux gouvernements et un peu à nous tous qui avons profité de l'État-providence.

Il faut donc procéder à ces congédiements le plus humaine-ment possible.

Le gouvernement Chrétien offre des conditions de départ qu'on peut qualifier de raisonnables dans les circonstances. Une pré-retraite avec pension intégrale ou une prime de séparation équivalant à 18 mois de salaire, voilà en effet qui respecte à la fois la capacité des contribuables et le travail accompli par les employés au fil des années.

Restent l'équité et la logique.

Le président local de l'Alliance de la fonction publique du Canada n'a pas tort d'attirer l'attention sur le sommet de la pyramide. Parce qu'elle est proche du pouvoir politique et qu'elle influence directement les décisions touchant le personnel subalterne, la haute fonction publique peut être suspectée de favoritisme et de privilèges. Pourtant, rien ne justifierait qu'elle échappe au couperet dans le contexte actuel. Le gouvernement Chrétien doit démontrer son souci de justice et de cohérence sur ce plan; sa crédibilité en dépend.

Une fois ces conditions remplies, l'essentiel demeure la lutte au déficit. La fonction publique est loin d'être la seule cause de la crise financière. Mais sa réduction est devenue incontournable, tout simplement parce que le fédéral n'a plus les moyens de se payer 215 000 employés.

À quand un geste semblable du gouvernement québécois?

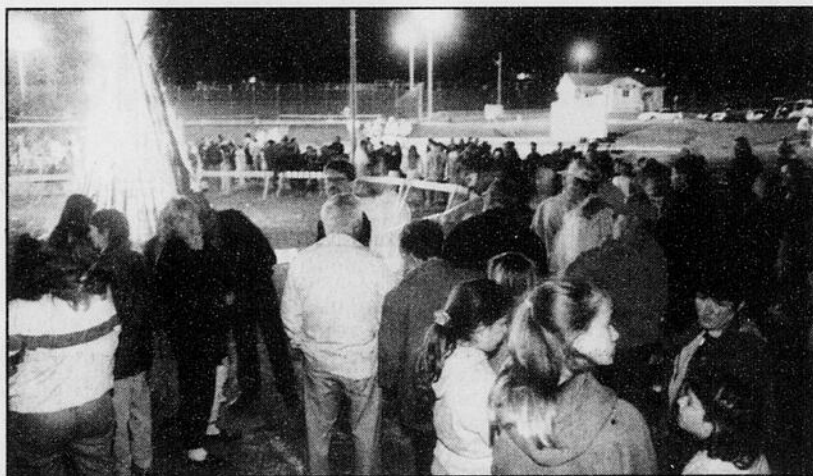
NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abrégier. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



TRIBUNE LIBRE

De passion et de raison



Malavoy et Charest

Marie Malavoy commence mal sa campagne référendaire. Son sens de «l'histoire» a mauvais goût en cherchant à écraser Jean Charest. Elle devrait montrer ce qu'elle a donné à son comté en tant que député: depuis qu'elle est au pouvoir.

Cette campagne référendaire sera ni plus ni moins qu'une querelle entre le fédéral et le provincial. Ma crainte, c'est que nous, les électeurs, allons comme d'habitude payer la note. Au Québec, un paquet de dos-



Marie Malavoy



Jean Charest

siers traînent même s'ils sont urgents. On n'a qu'à penser à l'emploi et à la santé.

Madame Malavoy, avant de vous en prendre à Jean Charest, il faudrait vous regarder dans le miroir. Je n'ai pas vu de grands miracles depuis votre élection. Certains dossiers étaient déjà en partie réglés par le gouvernement précédent.

Suzanne Gendron Sherbrooke

La passion, longuement raisonnée, qu'ont déployé les fêtards de la St-Jean-Baptiste était venue à point en ce 24 juin 1995. Cette manifestation annuelle faisait suite cette année à de nombreuses cérémonies «raisonnantes» comme la consultation populaire et les débuts des États généraux sur l'éducation. Stratégie politique, certainement, mais aussi efforts collectifs précédant la fête. Une fois celle-ci passée, on est nombreux à nous rappeler que la raison est de mise lors du Canada Day.

M. Jean-Guy Dubuc (*La Tribune*, samedi 1er juillet) en arrivait à la conclusion que le Canada était un amour de raison, tandis que tous les nationalistes, y compris les Québécois, sont avides de sensations passionnantes et supporteurs «de foules emballées et de barricades». (...)

Passion et raison, deux mots d'un code linguistique qui sont devenus au Québec des symboles que s'efforcent d'utiliser et de détruire les élites raisonnantes ou résonnantes de notre société. Deux mots qui quant à moi traduisent la même chose: des idées, des valeurs et des comportements partagés par une collectivité donnée. La raison est souvent plus appréciée car elle est mondaine, réservée et placée dans une tour d'ivoire. Contrairement à la passion, dénigrée plus souvent qu'à son tour car ouverte, partagée et accessible.

Sans efforts majestueux, il apparaît que la raison dans le camp des nationalistes québécois est un processus enclenché et évolutif. Voici quelques questions qu'ils essaient sûrement d'éclaircir:

Pourquoi la Banque du Canada continue-t-elle sa lutte à l'inflation quand la seule région qui en bénéficie, au détriment des autres, est le sud de l'Ontario? Pourquoi l'Ontario reçoit-elle environ la moitié des subventions fédérales dans la R&D? Pourquoi la majeure partie des investissements fédéraux faits à l'extérieur de l'Ontario ne servent-ils qu'à maintenir la consommation de biens de tous les jours généralement produits en Ontario? Pourquoi la constitution stipule-t-elle que toute nouveauté est de compétence fédérale? Pourquoi les débats interminables pour sauvegarder nos industries pharmaceutiques? Pourquoi forcer les gens de Terre-Neuve et de la Saskatchewan à offrir des services fédéraux en français? Pourquoi une persistance à ne pas reconnaître notre spécificité en tant que Québécois et Québécoises?

Raison m'est d'admettre qu'une fois l'an, il faut nous fêter passionnément.

Ferdinand Dupuis Sherbrooke

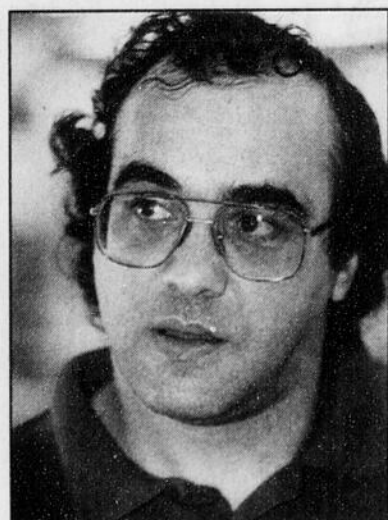
QUESTION DU JOUR

à Place Belvédère

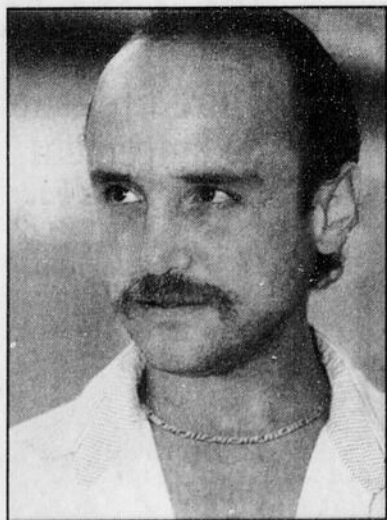
Le gouvernement est-il justifié d'abolir la sécurité d'emploi de ses fonctionnaires?



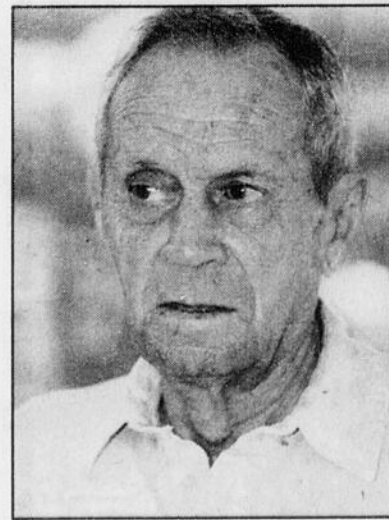
Marleine Bérubé, Sherbrooke: «Oui. La sécurité d'emploi n'existe pas ailleurs. Après ça, c'est nous les jeunes qui payons pour les plus vieux.»



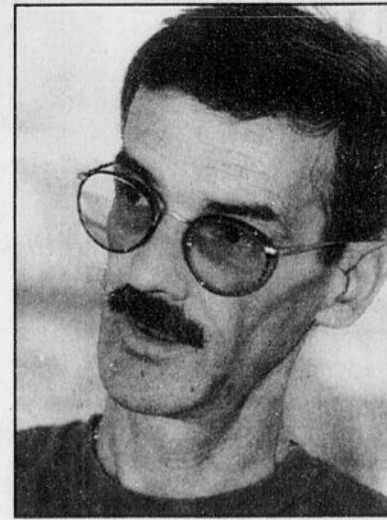
Daniel Smith, Sherbrooke: «Je pense que c'est justifié. C'est que certains fonctionnaires font des abus. En abolissant la sécurité d'emploi dans la fonction publique, c'est le temps de faire le ménage.»



Denis Côté, Sherbrooke: «C'est dur pour le gouvernement. Il faut savoir la manière que le gouvernement va prendre pour éliminer des emplois. C'est dommage pour ceux qui perdent leur emploi.»



Joseph L'Étoile, Sherbrooke: «Non! Le gouvernement a de l'argent en masse. Il devrait savoir qu'en mettant du monde à la porte, il crée du chômage.»



Alex Cook, Sherbrooke: «Je pense que oui. Mais ça dépend ce qu'on veut dire par sécurité d'emploi. Prenez moi. Ça fait 18 ans que je travaille au même endroit. Ma sécurité d'emploi est très minime.»



Jean Laliberté, Sherbrooke: «Couper des emplois, c'est la seule façon pour réduire la fonction publique. Sinon, le gouvernement est pris avec les conventions collectives. Il ne faut pas que l'argent économisé serve à acheter des sous-marins par exemple.»

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

RÉDACTION

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chefStéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
DirecteurAlain LeClerc
Jacelyn Godbout
Adjoints au directeur

PRODUCTION

Daniel Gauthier
DirecteurAndré Roberge
Contrôleur et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
ContrôleurJulienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
DirecteurAndré Custeau
Adjoint au directeur

Epuisés mais vainqueurs

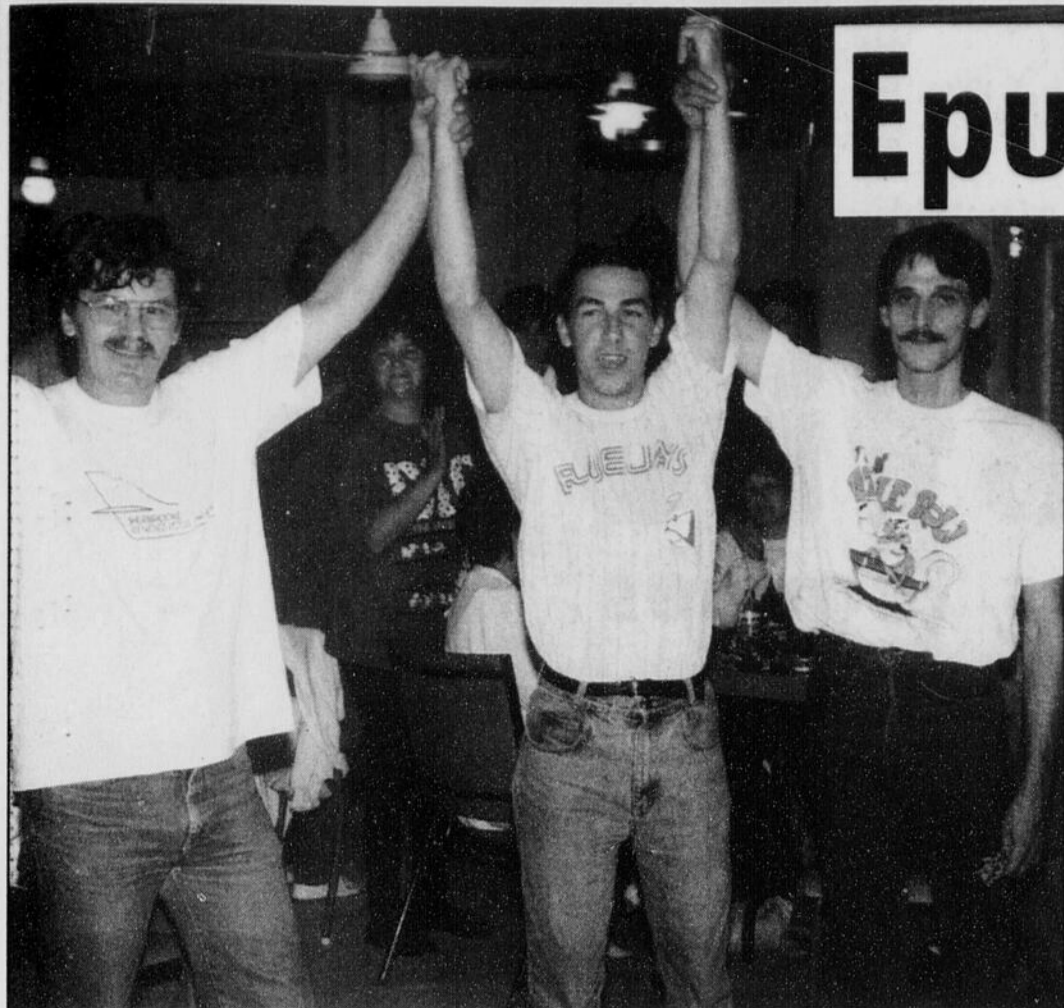


Photo La Tribune par Guy Marchand

Avec plus de 84 heures, ces trois joueurs de dards ont finalement établi un nouveau record Guinness pour le plus grand nombre d'heures consécutives à jouer aux dards en équipe de deux. Les trois recordmen Alain Godin, Luc Viens et Michel Pruneau ont exprimé leur fierté à l'issue de cet exploit.

Les joueurs de dards arrachent leur record Guinness à Richmond

Guy MARCHAND Richmond

C'est dans une salle bondée et devant une foule enthousiaste qui n'a pas ménagé les encouragements tout au long des dernières heures que Alain Godin, Michel Pruneau et Luc Viens ont finalement réussi à établir un nouveau record Guinness en jouant aux dards pendant 84 heures 4 minutes et 18 secondes consécutives dépassant ainsi l'ancienne marque mondiale de 82 heures 47 minutes et 50 secondes que détenaient depuis 1990 deux joueurs de France.

Les trois joueurs relativement en bonne forme à la suite de ce marathon d'endurance étaient évidemment heureux d'avoir accompli cet exploit même si ils ont perdu un équipier en cours de route.

«C'était un défi personnel pour nous tous et on aurait pu continuer encore pendant quelques heures mais on a atteint notre objectif qui était de 84 heures», de dire l'un des trois recordmen Alain Godin de Richmond.

«Tout s'est déroulé comme je le pensais et jamais on a eu l'idée d'arrêter en chemin. Il aurait fallu tomber pour abandonner», a ajouté le responsable du groupe fier mais très épuisé tout comme ses coéquipiers d'ailleurs.

Motivés par la présence de nombreux supporters et parents dont une trentaine de personnes qui ont passé une nuit blanche pour les soutenir dans les dernières heures de leur chasse au record, les trois joueurs auront finalement disputé un grand total de

818 joutes entre eux et contre des gens qui à tous les jours se présentaient pour venir les encourager.

On évalue d'ailleurs à près de 500 personnes le nombre de gens qui se sont déplacées au cours des quatre journées pendant lesquelles s'est tenue cette chasse au record à la salle des Chevaliers de Colomb de Richmond.

«L'appui du public a été fantastique et ils nous ont été d'une grande aide. Ça paraissait quand il n'y avait personne surtout lors des petites heures du matin. Ils nous ont motivés continuellement», a pour sa part déclaré Luc Viens, de Valcourt qui ressentait de vives douleurs à une jambe à la toute fin de ce marathon d'endurance.

Pour ce qui est de Michel Pruneau de Danville qui s'était joint au groupe à quelques jours du début de ce défi d'endurance aux dards il ne regrettait nullement l'expérience qu'il venait de vivre.

«Je suis à la fois heureux et épuisé mais j'en retire une grande satisfaction personnelle. La clé dans une compétition comme celle-là c'est de rester motivé et surtout d'adopter un rythme

constant. Moi, je jouais tranquillement et ça m'a bien servi», a-t-il dit tout en ajoutant qu'il pensait maintenant à aller dormir et éviter les dards pour quelques semaines.

Epuisés mais encore capables de rester debout, les nouveaux recordmen sont demeurés sur place pendant quelques minutes pour accepter les félicitations de leurs supporters et jaser avec eux en attendant la visite du huissier pour compléter certaines procédures en vue de l'homologation de leur exploit.

Mentionnons que ces véritables mordus des dards profitaient de leur période de vacances annuelles pour réaliser cet exploit et du nombre, seul Sylvain Bouchard n'a pas été en mesure de compléter le marathon ayant dû se retirer à la 23e heure de compétition à cause d'une entorse à un pied.

À peine ce défi complété, déjà le trio caressait d'autres projets de record et au cours des prochains mois ils entendent en reparler. Le plus grand nombre d'heures consécutives à jouer au bowling semble maintenant les intéresser!

La Commission des états généraux sur l'éducation modifie son calendrier

Les étudiants obtiennent plus de temps

Gilles FISETTE Sherbrooke

La Commission des États généraux sur l'éducation a entendu les doléances des groupes d'étudiants qui réclamaient, à la fin de mai, davantage de délais pour les audiences d'automne tenues à l'intention des étudiants. Le nouveau calendrier démontre que ces activités ont été repoussées de quelques jours, donnant ainsi davantage de temps aux associations pour la préparation de leur mémoire.

À prime abord, ces audiences d'automne devaient se tenir entre le 11 et le 25 septembre. À la fin de mai, dans le cadre des conférences de presse tenues à Sherbrooke et à Montréal, les associations d'étudiants avaient demandé davantage

de délais, soulignant que l'effervescence de la rentrée les empêcherait de consulter leurs membres et de préparer soigneusement leur mémoire, lesquels doivent être déposés au plus tard deux jours ouvrables avant la tenue de l'audience.

Ils ont été entendus. Voilà que la commission publie un nouveau calendrier. On y apprend que ces audiences se tiendront entre le 19 septembre et le 11 octobre. Des commissaires seront à Sherbrooke le lundi 2 octobre. Ce même jour, un autre groupe de commissaires sera à Rouyn-Noranda.

À la Fédération des étudiants de l'Université de Sherbrooke (FEUS), le vice-président aux affaires académiques, Benoît Latulipe, a souligné que les associations avaient demandé davantage de délais. Il déplore également que des commissaires leur

aient dit que les échéanciers politiques (le référendum) devaient être pris en compte alors que le ministre lui-même, Jean Garon, aurait dit aux étudiants qu'aucun échéancier politique ne viendrait bousculer le processus des états généraux.

À la commission, on justifie le nouveau calendrier, non pas par la demande des étudiants mais du fait du grand nombre d'inscriptions reçues.

Par ailleurs, la commission dépose un bilan fort positif de la première série de vingt-six jours d'audiences publiques tenues ces dernières semaines.

«Les commissaires tiennent à souligner la très grande qualité des représentations qui leur ont été faites, tant par de simples citoyens que par des responsables d'organismes ou d'associations. Outre le fait de

pointer les lacunes du système d'éducation actuel, d'exprimer les besoins en matière d'éducation et de faire connaître leurs attentes, les participants ont à maintes reprises fait des suggestions intéressantes ou proposé des postes de solutions alimentant la réflexion des commissaires, notamment en faisant part d'expériences novatrices ouvrant la voie au changement», rapporte Hélène l'Heureux, au nom de la commission.

Parmi les problèmes les plus souvent mentionnés, on retrouverait le sous-développement des services à la petite enfance, l'intégration des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, la bureaucratie et la centralisation excessive du système scolaire et, finalement, le décrochage scolaire.

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

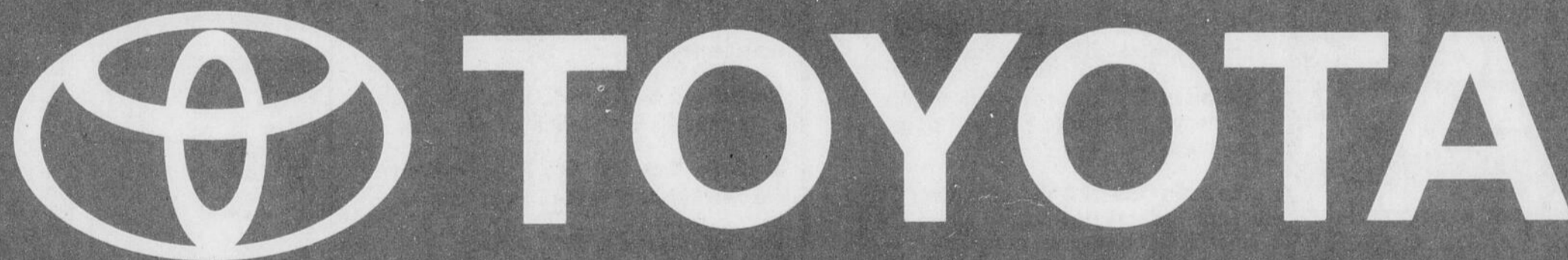


REPRÉSENTANT (E)

Compagnie prestigieuse de réputation mondiale est à la recherche d'un candidat consciencieux, travailleur, autonome, énergique, pour représenter la compagnie dans la région de Magog et de l'Estrie. Il visitera les concessionnaires, les ateliers de carrosseries, les garages indépendants et diverses industries. L'expérience dans la vente de pièces d'automobiles ou la vente directe serait appréciable. Plusieurs bénéfices sont offerts : salaire, automobile, commission, bonus et avantages sociaux. Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 27 juillet, à l'adresse suivante :

Delta Sherbrooke
att. : Andrew Kost
2685, rue King Ouest
Sherbrooke, Québec
J1L 1C1

75297



Offres ensoleillées de juillet!

AUCUN ACOMPTE NÉCESSAIRE!

Louez à partir de **225 \$*** mois/48 mois (transport et préparation inclus)

AUCUN ACOMPTE NÉCESSAIRE!

Louez à partir de **297 \$*** mois/48 mois (transport et préparation inclus)

AUCUN ACOMPTE NÉCESSAIRE!

Louez à partir de **357 \$*** mois/48 mois (transport et préparation inclus)



Toyota Tercel 1995

- Moteur sophistiqué de 1,5 L à DACT, 16 soupapes et injection électronique
- Poutrelles de protection latérale en acier haute résistance
- Zones de déformation contrôlée avant et arrière
- Sièges baquet avant à dossier surélevé inclinable
- Bouches de chaleur au siège arrière



Toyota Corolla DX 1995

- Puissant moteur de 1,6 L à DACT, 16 soupapes et injection électronique
- Transmission automatique
- Volant inclinable/direction à assistance variable
- Rétroviseurs à télécommande
- Banquette arrière à dossiers rabattables 60/40
- Radiocassette AM-FM



Toyota Camry 1995

- Moteur de 2,2 litres à DACT, 16 soupapes et injection électronique
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Volant inclinable/direction (à crémaillère) à assistance variable
- Banquette arrière à dossiers rabattables 60/40
- Rétroviseurs jumelés
- Radio AM-FM à 4 haut-parleurs

VENEZ VITE FAIRE VOTRE CHOIX ! L'OFFRE PREND FIN LE 31 JUILLET !



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.



Profitez du programme de location Solution Toyota offert exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. Offres de location sur approbation du crédit de Toyota Crédit Canada Inc. valables uniquement sur les modèles 1995 neufs loués au détail et livrés aux clients admissibles avant le 31 juillet 1995. *Pour un bail de 48 mois avec option d'achat. Dépôt de sécurité (équivalent à environ une mensualité plus taxes) et premier versement exigés au moment de la livraison. Baux de 24 et 36 mois également offerts. Tercel : coût total du bail de 10 800 \$ avec option d'achat de 3 738,24 \$. Corolla DX : coût total du bail de 14 256 \$ avec option d'achat de 6 155,24 \$. Camry : coût total du bail de 17 136 \$ avec option d'achat de 10 801,56 \$. Coût total du bail et option d'achat en fonction d'un maximum de 96 000 km. Frais de 7 ¢ le kilomètre excédentaire sur les Tercel et Corolla. 10 ¢ sur la Camry. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Transport et préparation inclus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.



SEARS
Attendez-vous à plus

Liquidation de mode estivale

Mode pour hommes, femmes et enfants, chaussures et accessoires.
Dans la limite des stocks disponibles!

Le choix peut varier selon les magasins

Rabais 1/3

Culottes choisies pour femmes*
Sauf culottes en boîte

Tous les soutiens-gorge Jessica^{MD}*

Toutes les chaussettes Jessica^{MD}*

Toutes les chaussettes Nevada^{MD} pour femmes*

Soutien-gorge mode et culotte assortie

Toutes les robes de chambre pour femmes*

*Pour ces articles, prix en vigueur du 20 au 23 juillet 1995

Rabais 20-50%

Tous les coordonnés Arnold Palmer^{MD} à prix courants pour femmes

Choix de robes tout-aller printemps-été pour filles. 4-6X

Rabais 40%

Tous les chapeaux d'été à prix courants pour femmes
Y compris modèles en paille et tissu

Toutes les culottes en emballage valeur pour femmes*

Choix de montres fin de série de marque connues
Au choix, Timex^{MD}, Lorus, Seiko, Cardinal et Caravelle.
Pas dans tous les magasins

Chemises habillées en coton à manches longues pour hommes. Blanc. Sears ord. 24,99.
Ch.....14,99

Tous les ens. shorts pour filles et garçons
Tailles 4-6X.

Toutes les chaussettes de sport pour femmes*

Rabais 25-50%

Rabais 25%. Chaussures en toile pour enfants. Choix de pointures, couleurs et modèles.

Rabais 25%. Caleçons de bain de marques réputées pour hommes.
Pas dans tous les magasins

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été Bahama^{MD} pour hommes.

Rabais 25-40%. Tous les polos et maillots Functionals^{MD} en jersey et tricot à manches courtes pour hommes.

Rabais 25-30%. Tous les hauts printemps-été Fission en jersey et tricot pour hommes.

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été Intersect^{MD} pour hommes.
Pas dans tous les magasins

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été R&R^{MD} pour hommes.

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été Arnold Palmer^{MD} pour hommes.

Rabais 25-50%. Vêtements Image^{MD}: choix de hauts en jersey, chemisiers et maillots, pantalons sport et habillés, coordonnés en tailles 18-28.

Rabais 25%. Tous les portefeuilles en cuir à prix courants pour femmes; y compris les modèles à bandoulière.

Rabais 25%. Broche en forme de papillon. Sears ord. 3,99.
Ch.....2,99

Rabais 25-50%. Tous les blousons de printemps pour femmes.

4 jours seulement!

Du jeudi 20 juillet au dimanche 23 juillet 1995

Moitié prix Espadrilles pour femmes

Choix de modèles et de couleurs.

Rabais 25-50%*. Maillots de bain choisis pour femmes. Tons unis ou imprimés.

Rabais 25-50%*. Robes printemps-été Functionals pour femmes.

Rabais 25-50%*. Hauts en jersey printemps-été Functionals pour femmes.

Rabais 25-50%*. Chemisiers printemps-été Functionals pour femmes.

Rabais 25-50%*. Survêtements pour femmes.

Rabais 25-50%*. Chemisiers printemps-été Jessica^{MD} à manches courtes pour femmes.

Rabais 25-50%*. Chemisiers et blouses printemps-été Two Roads^{MD} pour femmes.

Rabais 25-50%*. Blazers et gilets printemps-été Two Roads pour femmes.

Rabais 25-50%*. Robes printemps-été Two Roads et Jessie^{MC} pour femmes.

Rabais 25-50%*. Maillots printemps-été Two Roads pour femmes.

Rabais 25-50%. Hauts en jersey, chemisiers, maillots et pantalons sport-habillés V.I. Petites^{MD}.

*Rabais pris à partir des prix Sears ord., dans la limite des stocks disponibles. Certains articles en réclame peuvent avoir été vendus à prix réduits. Le choix peut varier selon les magasins.

Achat spécial

Chaussettes habillées et tout-aller pour hommes
Paire.....2,49

Polo en jersey pour femmes.
Tailles Image 38-46.

Rabais 60%

Chaussures en toile pour hommes
Ord. 25\$. Paire....9,99

Rabais 30%

Tous les parapluies à prix courants
Sauf parapluie Totes pour hommes

Choix de vêtements d'extérieur de printemps pour filles et garçons.
7-16.

Choix de shorts pour filles et garçons.
Tailles 7-16.

Tous les maillots de bains pour filles et garçons. Tailles 4-6X.

Tous les chaussons pour enfants

Rabais 50%

Petits sacs à main
Ord. 19,97. Ch.....9,98

Tous les bijoux mode à prix courants

Coordonnés printemps-été pour filles.
Tailles 7-16

Robes printemps-été pour filles.
Tailles 7-16

Tous les bagages Impala 2000 fin de série
Ord. 30\$-105\$.
Ch.....15\$-52,50

Uniformes choisis pour femmes
Sélection de modèles et de couleurs

Chaussures en toile pour femmes
Ord. 9,97. Paire...4,98
Sélection de modèles et de couleurs

PRIX EN VIGUEUR DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal:** Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. **Région de Québec:** Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. **En province:** Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.